

UNIVERSITÉ LAVAL
École de langues

FLE-2003 ÉTUDE ACTIVE DU FRANÇAIS PARLÉ 3 crédits

1. Description du cours

**Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Pratique de la compréhension d'un message oral. Analyse du fonctionnement de la langue parlée dans des contextes sociolinguistiques variés. Développement de stratégies de compréhension.

2. Objectifs

Identifier, analyser et interpréter certains phénomènes du français parlé; se sensibiliser à certains phénomènes de langue pertinents du français; se sensibiliser aux niveaux de langue; repérer les particularités phonétiques, morphologiques et syntaxiques de la langue parlée dans des contextes variés en utilisant des stratégies de compréhension; repérer les idées principales et secondaires d'un message; comprendre un vocabulaire spécifique à un champ sémantique; faire la correspondance graphie-phonie en français.

3. Contenu

Les différences entre le discours oral et le discours écrit; les niveaux de langue; les caractéristiques orales (phonétiques, morphologiques et syntaxiques); le vocabulaire pertinent aux documents choisis; textes authentiques (oraux et écrits) relatifs à certains aspects culturels.

4. Évaluation des apprentissages

Évaluation sommative

Pondération : examens	90 % (intra : 40 %, final : 50 %)
travaux	10 %

Évaluation formative

Plusieurs exercices proposés en classe avec rétroaction immédiate ou en différé.

Lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera le calendrier des évaluations et la répartition des points.

Ce cours se donne en formule présentielle. La présence aux cours est nécessaire et optimise les chances de réussite.

Plagiat

En conformité avec les articles 28 et 29 du *Règlement disciplinaire* de l'Université Laval, l'École de langues ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt d'une œuvre ou

d'autrui. L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera immédiatement signalée aux autorités concernées et l'étudiant aura la note 0%.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante:

www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/. Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

<https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/09/procedure-accomodations-scolaires-aux-examens.pdf>